



Appliquer autrement une peine de prison

Par **vivi1410**, le **04/01/2012** à **01:01**

Bonjour,
Je viens me renseigner sur l'application des peines suite à un jugement du tribunal.
En effet, j' ai un ami qui a fait des bêtises suite à ça séparation de couple ; il a cambrioler et de plus pour sa comparution, il ne s'est pas présenté.
Je sais de lui qu'il avait une autre histoire de bagarre et devait faire du TIG qu'il n'a d'ailleurs pas fait non plus puisque cela s'est déroulé durant sa séparation.
Donc actuellement, il vit à gauche et à droite chaque jour chez différente personne pour ne pas se faire arrêter, mais il est conscient qu'il ne peut pas continuer ainsi puisqu'ayant des enfants.
Il voudrait s'acquitter de sa peine pour repartir sur de bonnes bases et pouvoir prévoir le futur avec ses enfants sans pour autant passer par la case prison.
Je voulais savoir si cela est possible et si oui comment doit-il s'y prendre.
En vous remerciant.

Par **amajuris**, le **05/01/2012** à **00:23**

bjr,
votre ami est exigeant, il voudrait s'acquitter de sa peine sans passer par la case prison.
ce sont les juges qui décident des peines en fonction de l'infraction et des circonstances ainsi que de la personnalité de celui qui est suspecté de l'avoir commise.
donc impossible de répondre à la question, il devrait voir un avocat spécialisé en droit pénal.
cdt